



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération des AITB

Louveciennes, le 22 janvier 2011

Présents :

Le bureau et les responsables des équipes de la Fédération :

- **Patrick DIAMANT-BERGER** : Président de la Fédération AITB
- **Jean-Marc ROUQUEROL** : Vice-Président de la Fédération AITB
- **Steeve BRIERE** : Trésorier de la Fédération AITB
- **Claudine BARATA** : Secrétaire Générale de la Fédération AITB (élue durant l'AGE)
- **Serge ROBIN** : Secrétaire Général Adjt Fédération AITB (élu durant l'AGE)
- **Marie CHA** : Trésorier Adjoint Fédération AITB (élue durant l'AGE)
- **Sébastien LANGLOIS** : Resp. équipe Annuaire, Administrateur (élu durant l'AGE)
- **Catherine ROUPIE** : Resp. équipe Web Conférence, Administrateur (élue durant l'AGE)
- **Séverine ENESCAUX** : Resp. équipe Communication, Administrateur (élue durant l'AGE)
- **Sophie RIBAUD** : Resp. équipe Partenariats, Administrateur (élue durant l'AGE)
- **Nadia JLIDA** : Trésorière AITB Marseille Corse, Administrateur (élue durant l'AGE)
- **Jeannine HENROT** : Administrateur (élue durant l'AGE)

Les Présidents ou représentants des AITB Régionales :

- **Serge ROBIN** : Président AITB AQUITAINE
- **Stéphane PEKMEZ** : Président AITB CENTRE
- **Cyril MIRA** : Vice-Président AITB COTE d'AZUR MONACO
- **Steeve BRIERE** : Président AITB ILE-DE-FRANCE
- **Jean-Marc ROUQUEROL** : Président AITB MARSEILLE PROVENCE CORSE
- **Alex BONVENT** : Représentant l'AITB MARTINIQUE
- **Ratiba MEJANI** : Présidente AITB TOULOUSE
- **Valérie DANJOU** : Présidente AITB NORD PAS DE CALAIS
- **Stéphane BION** : Président AITB NORMANDIE
- **Virginie SCHMIT-BENEAT** : AITB BRETAGNE (en création)
- **Sabrina D'ISANTO** : Trésorière, AITB LYON

Les membres des équipes de la Fédération :

- **Alain SIMON** : équipe annuaire
- **Patrick JAOUEN** : équipe annuaire
- **Medhi** : équipe annuaire
- **Sabrina LESNE** : équipe annuaire
- **Vanessa CANDELE** : équipe projet web-conf
- **Muriel SADIK** : équipe projet web-conf
- **Sabah KANOUNI** : équipe partenariats
- **Thierry JEGO** : équipe partenariats
- **Christian CARMONA**

Les invités :

- **Le CFPB**, représenté par **Jean-Claude THOMAS**, Directeur des Diplômes, Titres et Certificats du CFPB.
- **Alain LE NOIR** : Vice-Président de Finances sans Frontières
- **Bruno KUTZA** : Trésorier AITB Nord Picardie

Les absents :

Sylvain AUBRY (AITB Champagne Lorraine), **Bruno DELALANDE** (AITB Grand Ouest), **Albert BRUDEY** (AITB Guadeloupe), **Eric FRELICOT** (AITB Réunion), **Fabien BONNEFILLE** (AITB Languedoc Roussillon), **Olivier GORDE** (AITB Var), **Christophe GRAMONT** (AITB Limousin).

9h00 : Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Tour de table, présentation des participants.

Introduction

Le Président commence par rappeler les deux grandes missions de l'Association : l'actualisation et le développement des connaissances acquises lors de l'ITB, et les échanges et les relations entre Diplômés ITB, après le cycle d'études.

La structure juridique actuelle (AITB régionales et Fédération) est adaptée à nos objectifs. Elle offre aux AITB régionales une autonomie, et une proximité avec leurs adhérents nécessaire pour les manifestations professionnelles ou amicales (remise de diplômes, conférences, sorties amicales ...)

La Fédération, de son côté, anime les AITB régionales, favorise leur relance ou leur création, et porte les projets d'envergure nationale (Annuaire, site, projet web-conf...).

La situation actuelle : 4 AITB Régionales sont réellement actives aujourd'hui : Centre (47 adhérents), Ile-de-France (210 adhérents), Lyon Rhône Alpes (env 20 adhérents) et Marseille Provence Corse (20 adhérents env). Les autres AITB se déclarent elles-mêmes « en sommeil ». La quasi-totalité de leurs présidents, dont certains prennent leurs fonctions, veulent relancer aujourd'hui leur activité, en s'appuyant notamment sur le « redémarrage » de la Fédération, et le lancement de ses projets.

Le maillage du territoire n'est pas tout à fait complet, et il reste 5 régions « orphelines » : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Poitou-Charente.

La création de l'AITB en Bretagne est engagée, avec Virginie Schmit-Beneat, présente aujourd'hui. En Alsace, un contact intéressant est à développer sur Strasbourg. Pour les 3 autres régions, il reste à identifier des « fondateurs ».

La journée sera consacrée à la présentation des projets de la Fédération, en laissant la place aux réactions et échanges. Deux interventions viendront ponctuer cette journée : celle du CFPB, représenté par Jean-Claude Thomas, Directeur des Diplômes, titres et certifications, et celle d'Alain Le Noir, qui évoquera l'ITB et les AITB en Afrique.

Présentation des deux chantiers qui vont nous permettre de renouer avec les adhérents :

1. L'annuaire

Présentation du projet par Sébastien Langlois (Major ITB 2010).

En synthèse :

- Importance de l'élaboration d'un annuaire papier, à l'instar de ce que font aujourd'hui les grandes écoles. C'est, de plus, une contrepartie visible de la cotisation des adhérents. Enfin, c'est aussi, avec les recettes publicitaires, une source de financement pour l'édition, mais aussi des autres projets de l'AITB.
- La base actuelle (EXCEL) compte 21.727 Diplômés ITB – à actualiser ou à compléter - sur un total de 25.000 Diplômés existants
- Objectif ambitieux en termes de délais : parvenir à l'impression de notre Annuaire pour septembre/octobre 2011.
- L'équipe « Annuaire » rassemble à ce jour une douzaine de membres et recherche encore des personnes « volontaires ».
- La version de l'annuaire sera développée sur le site internet, et permettra à terme la mise à jour des données par les diplômés eux-mêmes, en ligne.

- Le dernier annuaire des diplômés ITB date de 1998. Une version sur CD ROM a été préparée en 2003, mais n'a semble-t-il jamais été diffusée aux adhérents.
- Retro planning proposé : proposition et soumission du Fichier AITB à chacune des AITB régionales et nationales à compter de début mars, pour remontée des fichiers corrigés en juin, puis saisie de la promotion 2011 fin juillet.
- Le prestataire envisagé pour l'édition et l'impression est l'imprimerie Chirat, « spécialiste » de ce type d'ouvrage, et actuellement en charge de la grande majorité des annuaires des diplômés des grandes écoles. Un devis sera demandé dans les prochains jours.
- Diffusion : l'usage est de distribuer gratuitement un exemplaire aux membres à jour de cotisation, ce qui fait de cette diffusion un levier extraordinaire pour conquérir de nouveaux adhérents.
- Les AITB à l'étranger seront approchées afin, d'une part de leur demander leur appui pour la mise à jour des coordonnées de leur périmètre, et d'autre part pour leur proposer la mise à disposition d'exemplaires pour leurs adhérents (et pour la conquête, ou reconquête de ceux-ci).
- Adresse mail de Sébastien, responsable du projet annuaire : sebastien.aitb@gmail.com

2. Le projet « web-conférences »

Présentation du projet par Catherine Roupié (Promo 1999)

- « Projet » qui vise à faire profiter le plus grand nombre de membres, de conférences organisées dans les AITB régionales, en retransmettant celles-ci par l'intermédiaire du net.
- 2 options :
 - o Retransmission en direct d'une conférence organisée dans une AITB vers d'autres AITB, en France comme à l'étranger. Avantages : Solution par nature « fédératrice », qui pourrait s'organiser notamment dans les salles régionales du CFPB. Permet de créer localement des occasions de rencontre. Chaque AITB pourrait organiser ce type de conférence et en faire bénéficier les autres. Inconvénients : coût de la retransmission en direct (études en cours), et nécessité de trouver des intervenants d'un certain niveau pour mobiliser des participants à distance.
 - o Retransmission en streaming sur le site, en différé, de conférences organisées localement, avec accès limité aux adhérents. Avantages : coût quasi nul, et constitution d'une « bibliothèque » représentant une autre contrepartie de l'adhésion, notamment pour les étudiants ITB. Inconvénients : risque de « vider » la salle si les participants peuvent suivre la conférence de chez eux. Nécessité de l'accord du conférencier pour laisser sa conférence en ligne.
 - o Possibilité de panacher les 2 options : retransmission en direct pour les conférenciers de « haut vol », et sur le site pour les autres.
- Equipe constituée de 4 membres, et ouverte à d'autres.
- Sur le plan technique, étude en cours sur le choix de l'outil de diffusion.
- Objectif de fréquence de ces WEB Conférences : 1 à 2 conférences test 2011, Trimestrielle en 2012, mensuelles en 2013.
- Marketing à mettre en place pour la communication sur ces WEB Conférences (trouver un nom autre que « conférence », attirer les étudiants ITB...)
- La retransmission des conférences pourrait également être proposée aux AITB de l'étranger qui seraient intéressées. De même, des conférenciers des autres pays pourraient aussi proposer la retransmission de leur conférence.
- Chacun peut suggérer un conférencier ou un thème, une boîte mail est créée à cet effet : web-conferences@aitb.asso.fr

3. Intervention du CFPB

Prise de parole de Jean-Claude THOMAS, Directeur des diplômes, titres et certification du CFPB, qui rappelle l'importance que représentent les associations des diplômés pour le CFPB.

L'ITB est une grande réussite dans le secteur bancaire en matière de formation et d'accompagnement des collaborateurs, avec pas moins de 25.000 Diplômés ITB à ce jour, provenant de 25 pays.

L'ITB présente l'avantage de ne pas imposer de contraintes aux établissements employeurs, et permet d'alimenter auprès d'eux un véritable « vivier de potentiels ».

L'ITB d'aujourd'hui a davantage une vocation « managériale » que « technique », et a évolué régulièrement pour s'adapter aux nouveaux besoins des banques.

Le CFPB annonce aujourd'hui plusieurs mesures visant à soutenir l'action de l'AITB :

- mise à disposition de leurs salles (si non occupées par les cours), pour les réunions des AITB régionales,
- proposition de domicilier les AITB régionales dans les délégations régionales du CFPB,
- Participation des AITB régionales aux remises des trophées ITB organisées depuis 2008,
- Lors des réunions de rentrées ITB de 2010 sur Paris, le CFPB a convié l'AITB Ile-de-France à présenter ses actions (conférences...) et à diffuser des flyers pour recueillir les adresses mails des étudiants. Cette initiative pourrait être étendue aux autres régions.

12h30 : Déjeuner en commun, sur place. Reprise à 13h30

4. Les AITB hors de nos frontières :

Alain Le Noir, Vice-Président de Finances Sans Frontières, présente un bref historique de l'ITB dans les pays d'Afrique francophone.

La Confédération Internationale des AITB rassemble une quinzaine d'Associations AITB nationales, dont certaines sont assez dynamiques (Côte d'Ivoire). Elle organise tous les ans une grande manifestation (Séminaire ou Congrès). Les 2 prochaines manifestations prévues se dérouleront à Istanbul (TURQUIE) pour 2011 et en Mauritanie pour 2012.

Le nombre de diplômés ITB en Afrique, au regard du nombre limité de postes à responsabilités offerts, ne permet pas toujours de les valoriser. Certains diplômés accèdent au statut de cadre sans pour autant en avoir les fonctions.

Il y a 25 ans, les Banques françaises représentaient 80 % des banques implantées en Afrique francophone. Elles étaient grandes pourvoyeuses des inscriptions à l'ITB. Aujourd'hui elles ne représentent plus que 20 % du marché, au bénéfice des banques panafricaines ou de certaines issues des pays du Maghreb (Maroc, Lybie...)

Enfin, Alain le Noir transmet l'invitation de Marcel Konaté, secrétaire Général de la CIA-ITB, proposant à la Fédération de rejoindre la Confédération internationale.

Le Président de la Fédération remercie de cette invitation, et annonce que cette question sera portée prochainement à la réflexion du Conseil d'Administration de la Fédération.

Les autres chantiers de la Fédération au service des AITB :

5. L'appui aux AITB régionales :

S'appuyant sur un diaporama très complet joint en annexe, Jean-Marc Rouquerol fait part de son expérience dans l'animation de son AITB, et transmet ses conseils et recommandations aux autres associations, en vue de relancer ou développer leur activité.

Stéphane Pekmez complète, et suggère notamment l'organisation de visites d'entreprises, très appréciées sur l'AITB Centre. Par ailleurs, il recommande d'adresser les appels de cotisation par voie postale (et non pas uniquement par mail).

6. La communication :

Séverine Enescaux (Promo 2009) présente les 3 chantiers ouverts touchant la communication :

- Site Internet : Le site actuel a le mérite d'exister. Mais il n'a pas été mis à jour régulièrement, et certaines fonctionnalités, aujourd'hui capitales, manquent cruellement : paiement de la cotisation ou de la participation à certaines manifestations en ligne, enrichissement de l'annuaire directement par les membres... Les réflexions menées nous amènent à devoir envisager la refonte intégrale de notre site. Des contacts ont été initiés avec certains prestataires, dont un Master multimédia. Si cette piste peut avoir certains avantages, elle n'a pas la préférence de l'Assemblée, pour les difficultés liées à la maintenance du site dans la durée. D'autres solutions sont en cours d'étude.

- Le logo : le projet de revoir notre logo est approuvé avec un réel enthousiasme. Un groupe de travail est constitué avec 6 personnes pour avancer sur ce projet : Séverine Enescaux, Bruno Kutza, Cyril Mira, Nadia Jlida, Stéphane Pekmez, Patrick Diamant-Berger. Une première approche est proposée, qui consiste à ce que ceux qui le souhaitent fassent eux même une proposition de logo, les outils bureautique d'aujourd'hui offrant des fonctionnalités de dessins très avancées. Appel aux créatifs ! Le recours à des prestataires de graphisme pourra aussi être envisagé, et certains membres font part de coordonnées de professionnels recommandables. Une échéance est fixée au 15 février pour la remontée des premières propositions.
- Viadéo : Proposition de créer une communauté AITB sur le site VIADEO. Remise aux participants des conditions de ce partenariat. Cela ne coûtera rien à l'AITB, et permettra aux diplômés et aux étudiants ITB d'accéder gratuitement aux fonctions « premium » de Viadéo à l'intérieur de cette communauté. Un tarif préférentiel sera également proposé aux adhérents de l'AITB (55 E/ an contre env 75 E). Cette communauté nécessite d'être alimentée régulièrement d'informations. Si chaque AITB régionale (ou nationale !) fait part d'une information (manifestation etc) tous les deux mois, les conditions exigées par viadéo seront remplies.

Par ailleurs, afin de clarifier la communication de la Fédération (notamment sur le site, sur l'annuaire etc), il sera proposé au vote l'utilisation du vocable « AITB » comme nom d'usage de la Fédération.

7. Les partenariats :

Sophie Ribaud (promo 2010) présente l'approche qui sera menée auprès des divers partenaires pour soutenir et financer nos projets.

Le CFPB a d'ores et déjà annoncé son soutien.

Les banques seront approchées pour le financement de l'édition de l'annuaire, du site ou des web conf. Des cabinets de recrutement ont déjà manifestés leur intérêt pour une page dans l'annuaire. Concernant ces cabinets de recrutement, le fait que les diplômés puissent être « chassés » n'est pas, en soit, une mauvaise chose. Cela renforce même la valeur du diplôme, mais le Président rappelle que la mission de l'AITB n'est absolument pas « d'organiser le marché ».

Ce n'est qu'à l'appui des devis (site, annuaire, retransmission web-conf) que les besoins pourront être estimés précisément. Des pages de communication dans l'annuaire, voir la mise à disposition de logos, de liens ou d'espaces sur le site seront alors proposés à ces partenaires.

8. Trésorerie - Les appels de cotisation :

Intervention de Steeve Brière, trésorier de la Fédération :

Présentation de différentes hypothèses de budget pour la fédération : Tenue d'une seule ou de deux A.G. annuelle, et ce en fonction du nombre total d'adhérents (300 ou 400 ou 500 adhérents) et de la quote-part à reverser à la Fédération : 10 ou 12 ou 15 €. Les échanges amènent à retenir une seule réunion par an.

JM ROUQUEROL suggère au Conseil de se reposer la question en avril prochain pour proposer – ou non - la tenue d'une prochaine AG (ou CA) en juin prochain en province (par exemple à Marseille).

L'assemblée maintient le montant de la quote-part à reverser à la fédération de 10^E par adhérent.

Une réflexion sera menée sur 2011 au sujet d'une éventuelle centralisation des prélèvements, ainsi que sur le montant des cotisations pour les nouveaux adhérents. Le trésorier demande aux AITB de lui faire parvenir leur modèle d'appel de cotisation, pour enrichir la réflexion.

Certaines AITB ont leur compte au crédit mutuel, dont les conditions réservées aux associations sont favorables (pas de frais de tenue de compte).

Les factures pour le remboursement des frais de déplacement liés à l'AGE sont à adresser à la FEDERATION AITB à l'attention de Claudine BARATA.

DELIBERATIONS

9. Election de nouveaux administrateurs

L'article VI des statuts précise que « le nombre d'administrateurs élus par l'AG... ne pourra excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration ». Pour 18 associations membres de la Fédération, le nombre d'administrateurs élus pourra être donc de 9 (sur un total de 27 : 18 présidents d'AITB + 9 administrateurs élus).

A ce jour, un seul de ces 9 administrateurs a été élu : Il s'agit du Président de la Fédération.

8 sièges d'administrateurs élus sont donc à pourvoir.

8 candidatures sont déclarées : Claudine BARATA, Séverine ENESCAUX, Sébastien LANGLOIS, Sophie RIBAUD, Catherine ROUPIE, Marie CHA, Nadia JLIDA, Jeannine HENROT.

Ces candidatures sont soumises au vote, une à une. Le résultat des votes est identique pour chaque candidature :

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
- ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
- ✓ **Nombre de votes POUR = 11**

Les candidats sont tous élus à l'unanimité.

Le Président félicite et souhaite la bienvenue à ces 8 nouveaux administrateurs.

10. Constitution du bureau de la Fédération et des responsables d'équipe.

Les postes vacants du **bureau de la Fédération** et des responsables d'équipes ont fait l'objet d'un appel à candidature :

Les candidatures déclarées sont :

- ✓ Secrétaire Général : **Claudine BARATA**
- ✓ Secrétaire Général adjoint : **Serge ROBIN**
- ✓ Trésorier Adjoint : **Marie CHA**
- ✓ Responsable de l'équipe Annuaire : **Sébastien LANGLOIS**
- ✓ Responsable de l'équipe Web-Conférences : **Catherine ROUPIE**
- ✓ Responsable de l'équipe Communication : **Séverine ENESCAUX**
- ✓ Responsable de l'équipe Partenariats : **Sophie RIBAUD**

Ces candidatures sont soumises au vote, une à une. Le résultat des votes est identique pour chaque candidature :

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
- ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
- ✓ **Nombre de votes POUR = 19** (pour chacun des candidats)

Les candidats sont tous élus à l'unanimité.

11. Résolutions portant modification des statuts de la Fédération :

L'article XVII des statuts de la Fédération prévoit que les statuts ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire, et que celle-ci doit rassembler au moins le quart de ses membres. La majorité des deux tiers des membres présents ou représentés devra être obtenue.

Les conditions sont remplies pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

- **1^{ère} résolution : modification de l'article I : dénomination de la Fédération.**

La structure juridique actuelle, qui rassemble les AITB régionales, indépendantes, au sein d'une Fédération est adaptée. Il n'est pas nécessaire d'y apporter de modification.

Pour autant, le terme de « Fédération des Associations de Diplômés de l'ITB » utilisé depuis 9 ans intègre cette notion juridique qui, en terme de communication, n'est pas très porteur, ou peut être source de confusion ou d'incompréhension.

La simplification proposée vise à clarifier, dans la communication, la dénomination de notre structure :

- Les associations régionales conservent leur dénomination actuelle : AITB suivi de la région : « AITB Aquitaine », « AITB Nord-Picardie » etc
- La « Fédération des AITB » utilisera la dénomination simplifiée de « AITB », ou « Association des diplômés de l'ITB », notamment pour l'Annuaire, sur le site internet ou lors de la communication sur les « web-conférences de l'AITB » (Rappelons que l'annuaire rassemble tous les diplômés de l'ITB, provenant de 25 pays, et pas seulement ceux dépendants de la « Fédération des AITB »).

Modification de l'Article I comme suit :

« En effet, il est formé, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, entre les diverses associations de province, d'Ile de France et des départements et territoires d'outre-mer, existantes ou à créer, une Association qui prend la dénomination *juridique* de : « Fédération des Associations de Diplômés de l'ITB », **et dont le nom d'usage est « AITB - Association des Diplômés de l'ITB ».**

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
 - ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
 - ✓ **Nombre de votes POUR = 19**
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

- **2^{ème} résolution : modification de l'article II : Objet**

L'article II précise les « objets » de la Fédération. Aucun ne porte sur les partenariats avec des structures extérieures, ni sur l'organisation de manifestations (de type conférence ou autre) au profit d'une ou plusieurs AITB régionales. Il en est de même dans les statuts des dites AITB régionales.

Ajout d'un alinéa dans l'article II comme suit :

La Fédération a pour objet de : (en plus des 13 autres objets existants)

- ***Nouer des partenariats avec des structures extérieures, dans le but d'apporter aux AITB régionales et/ou à leurs membres des services ou prestations favorisant l'acquisition ou l'actualisation de connaissances, la mise en relation, ou plus largement tout ce qui a trait à l'évolution de la carrière professionnelle.***

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
 - ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
 - ✓ **Nombre de votes POUR = 19**
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

○ **3^{ème} résolution : modification de l'article IV : Siège Social**

Les statuts actuels indiquent l'ancienne adresse du CFPB, à La Défense. Le CFPB ayant quitté ces locaux depuis 5 ans, il devient urgent de modifier l'adresse du siège social.

A cet effet, une convention de domiciliation a été signée entre la Fédération et le CFPB le 29/11/2010, permettant à la Fédération d'être désormais domiciliée à la nouvelle adresse du CFPB, à Nanterre.

L'adresse est désormais la suivante :

**Fédération AITB, c/c CFPB
Le Carillon
5, esplanade Charles de Gaulle
92000 NANTERRE**

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
 - ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
 - ✓ **Nombre de votes POUR = 19**
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

○ **4^{ème} résolution : Modification de l'article VII – Fonctionnement du Conseil d'Administration**

Cette modification vise à rendre obligatoire la tenue d'un Conseil d'Administration au moins une fois par an.

Modification de l'Article VII comme suit :

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent qu'il est utile, sur convocation du Secrétaire Général qui en est chargé par le Président, **avec un minimum d'une fois par an.**

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
 - ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
 - ✓ **Nombre de votes POUR = 19**
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

○ **5^{ème} résolution : Ventilation de la part de la cotisation entre l'AITB régionale et la Fédération**

La répartition du montant de la cotisation de 45 euros pour l'année 2011 sera de :

Part AITB Régionale : 35 euros
Part Fédération AITB : 10 euros

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
 - ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
 - ✓ **Nombre de votes POUR = 19**
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

○ **6^{ème} résolution : modification de l'article VI : Conseil d'Administration. Entrée du CFPB dans le Conseil d'Administration**

Les Associations des diplômés de l'ITB ainsi que la Fédération des AITB ont, entre autre, pour vocation la promotion du diplôme de l'ITB, et par là même celle de ses diplômés.

Cet objectif majeur est également celui du CFPB, le Centre de Formation de la Profession Bancaire, qui est en charge de la formation de l'ITB, de son contenu pédagogique jusqu'à sa certification.

Afin de renforcer la relation et la coopération entre l'AITB et le CFPB, il est proposé la création d'un poste d'administrateur au sein de la Fédération, attribué spécifiquement au CFPB, charge à celui-ci de se faire représenter par la personne de son choix.

Modification de l'Article VI comme suit :

La Fédération est administrée par un Conseil de quinze membres au moins désignés élus ou nommés comme suit :

- ✓ Un administrateur désigné par chacune des Associations adhérentes et pris parmi les membres de leur Conseil d'Administration ou de leur Comité Directeur,
- ✓ Des administrateurs élus par l'Assemblée Générale Ordinaire sur candidature individuelle à condition que chaque candidat soit adhérent de l'une quelconque des associations régionales et à jour de cotisation. Leur nombre ne pourra excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration.
- ✓ **Un administrateur, membre de droit, représentant le Centre de Formation de la Profession Bancaire. Le CFPB intervenant ici au titre de sa responsabilité de l'ITB.**

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
 - ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
 - ✓ **Nombre de votes POUR = 19**
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

○ **7^{ème} résolution : Nouveau statut de membre « Etudiant ITB »**

Lors des échanges intervenant entre chaque résolution, le Président suggère à l'assemblée de réfléchir en vue d'une prochaine Assemblée Générale, sur une possibilité d'ouvrir l'AITB aux étudiants ITB en cours de formation, avec un statut spécifique de « membre étudiant ITB ». Cela permettrait de faire découvrir l'AITB aux étudiants, de commencer à y tisser des liens, de pouvoir être invités et suivre les conférences... de sorte que, une fois diplômés, ils sachent réellement ce que l'AITB pourra leur apporter. Du reste, ce statut de « membre étudiant » se retrouve aujourd'hui dans la grande majorité des associations de grandes écoles.

L'idée séduit, et plusieurs présidents d'AITB demandent que cette proposition soit soumise au vote dès maintenant.

La résolution suivante, rédigée en séance, est proposée au vote :

Modification de l'Article III des statuts types des AITB régionales comme suit :

L'Association est ouverte aux membres actifs, **aux membres étudiants ITB**, aux membres d'honneur et de membres bienfaiteurs.

Sont membres actifs, ...

Sont « membres étudiants ITB » les étudiants suivant la formation de l'Institut Technique de Banque qui en feront la demande. Les membres étudiants bénéficieront d'un accès limité à certains services de l'Association, et seront tenus de verser une cotisation annuelle d'un montant spécifique.

Les services accessibles aux membres étudiants, ainsi que le montant de la cotisation annuelle seront déterminés par le Conseil d'Administration, en conformité avec les décisions du Conseil d'Administration de la « Fédération des Associations de Diplômés de l'Institut Technique de Banque ».

...

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 1
 - ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
 - ✓ **Nombre de votes POUR = 18**
- Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers.**

Conformément à l'article V des statuts de la Fédération, les AITB régionales doivent avoir leurs statuts conformes au modèle approuvé par le Conseil d'Administration de la Fédération.

Ce modèle ayant donc été modifié par cette résolution, les AITB régionales devront procéder, en Assemblée Générale, à la ratification de cette modification de l'article III de leurs statuts.

○ **8^{ème} résolution : modification de l'article X : proportionnalité dans les droits de vote des AITB Régionales**

Cette modification a été proposée par l'ancien Président de la Fédération, lors de l'AGO du 23 octobre 2010. Elle vise à introduire « une dose de proportionnelle » dans les droits de vote afférents aux AITB, membres de la Fédération. La formule de proportionnalité a été affinée par rapport à la première proposition du 23 octobre 2010.

Il est proposé que les Associations disposant de plus de 50 adhérents à jour de cotisation disposent de droits de vote supplémentaires.

Modification de l'article X – Affiliation :

- Chaque association **possède une voix aux Assemblées Générales par tranche de 50 adhérents à jour de cotisation. Toutefois, une association ne pourra détenir qu'un maximum de 10 voix (pour 500 adhérents et plus).**
- Les votes de chaque association **sont** exprimés par leur Président ou représentant.

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
 - ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
 - ✓ **Nombre de votes POUR = 19**
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Le Président conclue la journée en remerciant chacun de sa participation, et en félicitant l'AITB de cette nouvelle étape franchie.

La séance est levée à 18h45.

Légende des photos P 11.

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Vue d'ensemble – Salle Europe</i> 2. <i>Nadia Jlida</i> 3. <i>Patrick Diamant-Berger, Ratiba Mejani</i> 4. <i>Steeve Brière, Cyril Mira, Sébastien Langlois, Patrick Jaouen, Bruno Kutza</i> 5. <i>Valérie Danjou</i> 6. <i>Jeannine Henrot</i> 7. <i>Alex Bonvent, Stéphane Pekmez</i> 8. <i>Jean-Marc Rouquero, Steeve Brière, Cyril Mira</i> 9. <i>Sabine D'Isanto</i> 10. <i>Christian Carmona</i> 11. <i>Sophie Ribaud</i> 12. <i>Jean-Claude Thomas</i> | <ol style="list-style-type: none"> 13. <i>Stéphane Bion</i> 14. <i>Muriel Sadik</i> 15. <i>Serge Robin, Nadia Jlida, Alex Bonvent, Stéphane Pekmez</i> 16. <i>Virgine Schmit-Beneat</i> 17. <i>Claudine Barata</i> 18. <i>Ratiba Mejani, Alain Simon, Sabrina Lesne, Medhi Mesrou, Thierry Jego, Serge Robin</i> 19. <i>Alain Le Noir</i> 20. <i>Jean-Marc Rouquero, Séverine Enescaux</i> 21. <i>Vanessa Candele, Catherine Roupié, Sabah Kanouni, Marie Cha</i> 22. <i>Patrick Diamant-Berger</i> |
|--|---|



1



2

Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération AITB – 22 janvier 2011



3



4



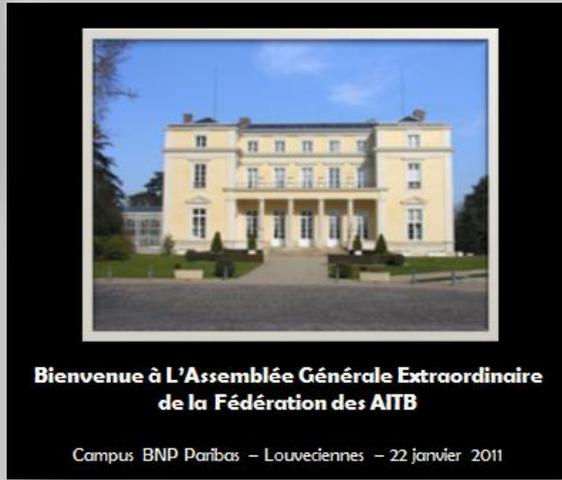
5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



21



22